

# PROCES VERBAL - Réunion Ordinaire du C.S.E. du 15.06.2023

## Présents :

Mme Natascha LEONARD BINEAU, Directrice Générale

Invitée : Mme Céline ARNAUD, Directrice Administrative et Financière (question n°11)

## Ancien Membre Titulaire CSE

collège non cadre : CHAVAGNEUX Vincent (CGT)

## Nouveaux Membres Titulaires CSE :

1<sup>er</sup> collège : CHANIER Sylvie (CGT) – DECROUX Stéphanie (CGT) – DUCLAUX DURANTON Karine (CGT) – LEMEY Franck (CGT) – MORETTO David (CGT) – PORTE Amélie (CGT)

2<sup>e</sup> collège : LHUILLIER Andéol (CGT) – NKUSU SAMBILA Barbara (CGT)

3<sup>e</sup> collège : FALLOPE Sandra - membre CSE titulaire collège cadres CFDT et secrétaire de section CFDT

## Excusées :

Mme Charlène PINEAU, Directrice des Ressources Humaines

## Nouveau Membre Titulaire CSE :

2<sup>e</sup> collège : BOURGOGNE Sandrine (CGT) – GUY Delphine (CGT)

## Absents :

### Anciens Membres Titulaires CSE :

Collège non cadre : GOUDARD Pascal (CGT) – POULENARD Pascal (CGT) – SASSOLAT Frédéric (CGT) – FOND Brigitte (CFDT)

Les membres suppléants CSE, nouvellement élus, étaient invités pour le traitement des questions liées à la mise en place du CSE soit, les questions 1 à 7 à l'ordre du jour.

## Présents :

1<sup>er</sup> collège : ARNAUD Ludovic, BONNET Chrystelle, VERCASSON Odile

2<sup>e</sup> collège : MANEVAL Manon

3<sup>e</sup> collège : OLIOSO Didier – membre CSE suppléant collège cadres CFDT et délégué syndical CFDT

## Ordre du Jour :

- 1- Constitution du bureau du CSE (secrétaire, trésorier...)
- 2- Organisation des formations obligatoires : formation économique pour les membres titulaires et formations SSCT pour tous les membres
- 3- Désignation des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes
- 4- Règlement intérieur du CSE
- 5- Présentation de la BDES
- 6- Procédure sur l'utilisation des heures de délégation
- 7- Approbation des PV du 06.04.23 et du 05.05.23
- 8- Entrées-sorties avril et mai 2023
- 9- Information et consultation sur les axes de formation 2024
- 10- Information consultation sur le projet de déménagement de l'Entreprise Adaptée et de la Blanchisserie dans un bâtiment en cours d'acquisition
- 11- Information consultation sur le rapport financier 2022 de l'ADAPEI 07 (résultats 2022 et budgets 2023)

**D.G.** : ce 1<sup>er</sup> C.S.E. sera un C.S.E. descendant. C'est-à-dire que l'employeur fixe l'ordre du jour ainsi que le contenu., il n'y a pas de questions diverses.

Un C.S.E. Extraordinaire est prévu le lundi 03 juillet 2023.

Je souhaiterais qu'un tour de table soit fait afin que les nouveaux membres soient présentés les uns aux autres. Même si certains se connaissent déjà.

**C.S.E.** : je rappelle qu'un PV doit être rédigé, que la réunion a commencé, donc que la constitution du bureau doit avoir lieu pour qu'un secrétaire soit désigné avant le tour de table.

**D.G.** : je souhaitais faire le tour de table avant car il était plus normal de commencer par une présentation des membres avant d'élire un bureau. Mais nous allons donc commencer par la constitution du bureau

### **1- Constitution du bureau du CSE (secrétaire, trésorier...)**

**D.G.** : je rappelle que la constitution du bureau doit avoir, à minima un ou une secrétaire et un ou une trésorière, mais je demande que chaque poste soit accompagné d'un(e) adjoint(e). Le secrétaire et trésorier(e) doivent être des élus titulaires, les adjoints peuvent être des membres suppléants.

**C.S.E.** : quel est le rôle du secrétaire de C.S.E. ?

**D.G.** : collecter les questions des salariés pour les reporter à la Direction Générale, mise en place de l'enregistrement de la séance, rédaction du compte-rendu et relecture par les membres du CSE et l'employeur pour que le compte-rendu soit fidèle au contenu de la séance. Depuis 1 an, l'ancien CSE avait recours à un prestataire extérieur « Compte-rendu.fr » pour l'élaboration des comptes-rendus.

Nous revenons à la constitution du bureau. Qui souhaite se présenter ?

**C.S.E.** : je souhaiterais me présenter au poste de secrétaire.

**D.G.** : très bien Madame DECROUX, et au poste de vice-secrétaire, personne ?

**C.S.E.** : Bénédicte PERRIER du SESSAD à Privas se propose au poste de secrétaire adjointe.

**D.G.** : très bien. Donc Madame DECROUX est secrétaire et Madame PERRIER secrétaire-adjointe.

Et pour le poste de trésorier ?

**C.S.E.** : il y a Sandrine BOURGOGNE, excusée aujourd'hui, qui souhaiterait se présenter.

**D.G.** : Madame BOURGOGNE oui d'accord. Elle est sur quel secteur déjà ?

**C.S.E.** : éducatrice sur le pavillon ambre.

**C.S.E.** : Sandrine est coordinatrice du pavillon ambre et du F.A.M.

**D.G.** : très bien. Et pour le poste d'adjoint ? c'est important qu'il y ait quelqu'un pour seconder Madame BOURGOGNE. Personne ? c'est dommage.

Nous notons donc que Mme DECROUX est secrétaire, Mme PERRIER secrétaire-adjointe, Mme BOURGOGNE trésorière et pas de trésorier-adjoint.

**C.S.E.** : est-ce qu'il y a des heures en plus pour ces postes ?

**D.G.** : je ne saurais pas dire exactement, mais il y a des heures de délégation.

**C.S.E.** : les titulaires ont droit à 22h de délégation par mois, mais il n'y a rien de plus pour ces postes qui demandent du travail en plus.

**D.G.** : je propose de faire le tour de table proposé en début de séance. On va commencer par Mme ARNAUD qui est invitée pour à ce C.S.E. afin de présenter les résultats 2022

- Céline ARNAUD, D.A.F. basée au Siège. Invitée pour présenter les résultats 2022.
- Barbara NKUSU SAMBILA, Educatrice Spécialisée : GEM La Chrysalide à Privas – titulaire 1<sup>er</sup> mandat

- Thibaut POTARD, Moniteur d'atelier : ESAT l'Avenir à Lalevade – suppléant 1<sup>er</sup> mandat
- Franck LEMEY, Moniteur espaces verts : ESAT l'Avenir de Lalevade – titulaire 2<sup>e</sup> mandat
- Vincent CHAVAGNEUX, Educateur Spécialisé : IME L'Envol à Annonay – membre sortant
- Odile VERCASSON, Aide-Soignante : Foyer de Vie à Roiffieux – suppléante 1<sup>er</sup> mandat
- Ludovic ARNAUD, Aide-Soignant : Foyer de Vie à Roiffieux – suppléant 2<sup>e</sup> mandat
- Manon MANEVAL, Educatrice Spécialisée : SAJ de Roiffieux - suppléante 1<sup>er</sup> mandat
- Andéol LHUILLIER, Educateur Spécialisé : SESSAD à Privas – titulaire 1<sup>er</sup> mandat
- Karine DUCLAUX DURANTON, A.M.P. : SAJ de Roiffieux – titulaire 1<sup>er</sup> mandat
- David MORETTO, A.M.P. : IME L'Amitié à Lalevade – titulaire 2<sup>e</sup> mandat
- Amélie PORTE, A.E.S. IME l'Envol à Annonay – titulaire 1<sup>er</sup> mandat
- Didier OLIOSO, Directeur Adjoint : ESAT l'Avenir à Lalevade – suppléant 2<sup>e</sup> mandat collège cadres
- Sandra FALLOPE, Chef de Service Educatif : IME l'Amitié à Lalevade – titulaire 2<sup>e</sup> mandat collège cadres
- Sylvie CHANIER, Coordinatrice de production : Entreprise Adaptée à Annonay – titulaire 2<sup>e</sup> mandat
- Stéphanie DECROUX, secrétaire du Secteur Habitat à Roiffieux – titulaire 1<sup>er</sup> mandat
- Christelle BONNET, Monitrice Educatrice : IME l'Envol à Annonay – suppléante 1<sup>er</sup> mandat
- Natascha LEONARD BINEAU, Directrice Générale, Présidente du C.S.E. et déléguée auprès de Mme CHAMBERT.

**D.G.** : maintenant la parole est donnée à M. Vincent CHAVAGNEUX pour la présentation du RAPPORT D'ACTIVITES DU C.S.E.

**Voir document en annexe 1**

A l'issue du rapport, M. Vincent CHAVAGNEUX remet à disposition des nouveaux membres le matériel suivant :

- 2 clefs du coffre
- 3 clefs du local C.S.E.
- 1 porte-document vide
- 1 ancien ordinateur qui appartenait à la trésorière du C.E. avec câble et pochette
- 1 ordinateur pour la trésorière avec câble et pochette
- 1 ordinateur pour la secrétaire avec câble et pochette
- 1 enregistreur vocable avec chargeur pour PC et notice
- 1 carte de dépôt
- 2 cartes SIM
- 1 carnet de chèques en cours
- 17.60€ en espèces – 810€ de Shopping Pass dans le coffre
- Suivi comptable 2023
- Listing 2022 : chèques ANCV et Shopping Pass

*M. Ludovic quitte la séance à 14h20.*

**C.S.E.** : Brigitte FOND ne vient pas pour la passation du poste de secrétaire ?

**V. CHAVAGNEUX** : Non elle est en congés. Elle a droit de prendre ses congés, comme tout le monde ici.

**C.S.E** : tout à fait, comme tout le monde.

**D.G.** : je ne savais pas que Mme FOND ne venait pas aujourd'hui.

*M. Vincent CHAVAGNEUX quitte la séance à 14h25.*

## **2- Organisation des formations obligatoires : formation économique pour les membres titulaires et formations SSCT pour tous les membres**

Comme suit, les formations pour les titulaires et les formations SSCT pour tous les membres :

▪ **Du 09 au 13 octobre 2023 - Formation économique et juridique des élus titulaires :**

Amélie PORTE - David MORETTO - Karine DUCLAUX DURANTON - Franck LEMEY – Stéphanie DECROUX  
Sylvie CHANIER – Sandrine BOURGOGNE – Andéol LHUILLIER – Barbara NKUSU SAMBILA – Delphine GUY  
– Sandra FALLOPE

**C.S.E :** Mme LEONARD BINEAU je ferai cette formation avec le syndicat CFDT

**D.G. :** je tiens à préciser que les membres ont été préinscrits par l'employeur auprès de l'organisme DEFI CSE. Pour tout changement d'organisme, il faut prévenir auparavant l'employeur, la Présidente, qui sont la même personne.

Un devis est demandé avec les frais annexes (repas, hôtel...) pour le prochain C.S.E. qui se tiendra le 03.07.2023.

▪ **Du 18 au 22 septembre 2023 - Formation SSCT :**

Franck LEMEY – Stéphanie DECROUX – Sylvie CHANIER – Odile VERCASSON – Léa CAILLERET – Laurence ACHARD - Barbara NKUSU SAMBILA – Delphine GUY – Bénédicte PERRIER – Manon MANEVAL – Didier OLIOLO

**C.S.E. :** Mme LEONARD BINEAU je ferai la formation avec le syndicat CFDT

▪ **Du 11 au 15 septembre 2023 – Formation SSCT :**

Amélie PORTE / David MORETTO / Karine DUCLAUX DURANTON / Christelle BONNET / Séverine SONIER / Ludovic ARNAUD / Sandrine BOURGOGNE / Andéol LHUILLIER / Isabelle CHARIGNON / Thibaut POTARD / Sandra FALLOPE

Pour le C.S.E. du 03 juillet 2023, il faut toutes les précisions utiles au suivi des formations avec le devis initial pédagogique et les annexes. Respecter le plafond par rapport à l'URSSAF.

Une convocation sera envoyée rapidement après la connaissance du lieu et de dates de formation. Elle sera envoyée de la même manière pour tout le monde, soit en R.A.R., soit par mail.

**C.S.E. :** j'ai un problème, je ne reçois pas les mails.

**D.G. :** vous n'avez pas reçu la convocation, ni les documents ?

**C.S.E. :** non c'est compliqué.

Son ordinateur doit être reconfiguré. B. NKUSU SAMBILA devra se rapprocher du service informatique afin que celui-ci le fasse et qu'elle puisse avoir les mêmes accès que les autres membres du C.S.E.

### **3- Désignation des référents harcèlements sexuels et agissements sexistes**

**D.G. :** les référents ont pour mission de prévenir les situations de harcèlement et d'agissement sexistes qui pourraient avoir lieu au sein de l'association et des établissements. Tous les gestes et les agissements doivent être désignés.

Je précise qu'il faut un membre titulaire et un membre suppléant, de préférence 1 au nord et 1 dans le sud et qui feront l'objet d'une formation spécifique.

Qui souhaiterait être référent de cette commission ?

**C.S.E. :** je me propose comme référente.

**D.G. :** très bien Mme MANEVAL pour le nord.

**C.S.E. :** je veux bien en faire partie aussi.

**D.G. :** Monsieur POTARD pour le sud.

**C.S.E** : nous avons 2 référents qui sont membres suppléants du C.S.E.

*Mme Manon MANEVAL quitte la séance à 15h.*

#### **4- Règlement intérieur du CSE**

**D.G.** : Il n'a pas abouti lors du précédent C.S.E. bien que cela soit une obligation et je suis arrivée en cours de mandat. Mais là je serai intransigeante.

Je propose de commencer à le rédiger après que les membres du C.S.E. aient participé aux formations obligatoires.

Mais au 1<sup>er</sup> novembre, je souhaite une version quasi finalisée du R.I. pour le faire viser à la gouvernance.

**C.S.E.** : le règlement intérieur doit être obligatoirement validé par le C.S.E. et par l'inspection du travail.

**D.G.** : oui j'entends bien, mais je souhaite qu'il soit aussi visé par la gouvernance.

Il ne pas confondre le R.I. du C.S.E. avec le R.I. de l'Adapei07. Le R.I. du C.S.E. est le règlement de fonctionnement du C.S.E., toute subtilité doit être mentionnée.

Par exemple, il doit être mentionné que les séances du C.S.E. sont enregistrées.

#### **5- Présentation de la BDES**

**D.G.** : l'employeur doit mettre à disposition du C.S.E. une Base de Données Economiques et Sociales. Pour toutes questions concernant ce sujet, les reporter au C.S.E. Extraordinaire du 03.07.2023.

#### **6- Procédure sur l'utilisation des heures de délégation**

**D.G.** : tout le monde reçoit une convocation au C.S.E. mais seuls les titulaires s'y rendront. Elle sera envoyée sur la boîte mail du C.S.E. et doublée sur la boîte mail perso-professionnelle.

Une boîte mail pour la trésorière et une pour la secrétaire peuvent être créées.

Il y en avait une je crois pour Mme FOND ?

**C.S.E.** : oui elle en avait une à son nom, pour le C.S.E.

#### **7- Approbation des PV du 06.04.2023 et du 05.05.2023**

**D.G.** : pour la validation des PV, je demande qu'elle soit faite en présence de Mme Brigitte FOND. En effet, Mme FOND ayant été secrétaire du C.S.E. pendant 4 ans, il est tout à fait normal qu'elle puisse participer à cette approbation.

Mme FOND sera invitée au prochain C.S.E. Extraordinaire du 03 juillet 2023, pour la passation mais aussi pour la validation des PV du 06.04.2023 et du 05.05.2023.

#### **8- Entrées-Sorties avril et mai 2023**

Point non traité

Tous les 2 C.S.E, les entrées-sorties doivent apparaître à l'Ordre du Jour.

**C.S.E.** : au-delà de 300 salariés, un C.S.E. doit avoir lieu tous les mois au lieu de tous les 2 mois.

**D.G.** : je propose d'attendre le retour de Mme Charlène PINEAU, D.R.H., pour confirmation de cette information et aussi pour savoir si avec les mouvements, nous sommes toujours au-dessus de 300 salariés. Il y a eu des changements depuis les élections.

## **9- Information consultation sur les axes de formation 2024**

**D.G.** : Tous les ans, l'enveloppe des axes de formations augmente. Pour 2024, elle est estimée à 52 000€. Les demandes de formations peuvent se faire lors de l'entretien avec son N+1. L'employeur a obligation de former tous les 6 ans, à minima, ses salariés.

Les axes prioritaires sont collectés lors des CODIEL et sur demande des supérieurs hiérarchiques.

Pour 2024, sont proposés :

- Méthodes et outils sur l'accompagnement des TSA
- Accompagnement non médicamenteux
- Méthodes et outils sur l'accompagnement des troubles psy
- Formation de l'accompagnement continue
- Accessibilité de la communication (S3A, FALC, LSF)
- Amélioration continue de la qualité de vie au travail
- Nomenclature Sérafin-PH
- Gestes et postures

**C.S.E.** : il y a très peu de formations sur l'Entreprise Adaptée.

**D.G.** : je vous propose d'alerter l'employeur sur l'estimation du manque de formation à l'Entreprise Adaptée.

**C.S.E.** : pourquoi nous n'avons pas approuvé les P.V. ?

**D.G.** : comme je l'ai dit tout à l'heure, par respect pour Mme FOND, secrétaire du précédent C.S.E., l'approbation est reportée au 03.07.2023.

**C.S.E.** : c'est encore une perte de temps de la diffusion des PV, donc un manque de respect envers les salariés.

**D.G.** : c'est seulement dans 2 semaines et c'est par respect pour son travail fourni pendant 4 ans.

## **10- Information consultation sur le projet de déménagement de l'Entreprise Adaptée et de la Blanchisserie dans un bâtiment en cours d'acquisition.**

**D.G.** : dans le CPOM la blanchisserie devait être délocalisée car le site actuel est trop petit. Un transfert en zone urbaine ou en zone artisanale.

Le jour de l'Assemblée Générale, le 26.06.2023, le projet de rachat des établissements LAPIZE sera signé. Ils sont situés avenue Rhin et Danube à Annonay, à proximité de l'Entreprise Adaptée et de l'IME l'Envol. A la question de l'intégration de la blanchisserie sur ce site, si ce n'est pas le cas, pour une gestion des fluides, la blanchisserie sera installée aux Grailles.

Le local CSE pourrait être, quant à lui, dans les locaux de l'entreprise LAPIZE.

**C.S.E.** : il est difficile d'imaginer le site, avez-vous un projet que nous pouvons consulter ?

**D.G.** : actuellement ce n'est encore qu'un projet rien n'a été signé. Ce n'est qu'une information/consultation. Les salariés de l'Entreprise Adaptée ne l'ont pas vu mais les membres du Conseil d'Administration l'ont visité le 02.06.2023.

**C.S.E.** : est-ce qu'il y a un quai de déchargement ?

**D.G.** : il n'y a pas de quai de déchargement mais il y a un grand parking.

La surface du site est de 3847m<sup>2</sup> dont 3000m<sup>2</sup> d'entrepôt et 800 m<sup>2</sup> de bureaux sur 3 sites modulables :

- 231 m<sup>2</sup> seront mis en location
- 257m<sup>2</sup> adossés au bâtiment pourront servir à l'installation du C.S.E., des locaux sociaux pour les travailleurs de l'Entreprise Adaptée.
- A l'étage, des bureaux pourront être à louer par d'autres entreprises.

**C.S.E.** : quel est le coût du rachat ? et est-ce que les postes seront maintenus pour tous les travailleurs du site ?

**D.G.** : Tous les postes seront maintenus bien sûr. Nous sommes dans l'inclusion et il est bon, économiquement parlant de rassembler les structures sur un même site.

Tous les postes sont maintenus car je vous le dis, il n'y aura plus jamais d'extension de places en ESAT. Accompagner un travailleur handicapé vers un milieu ordinaire est l'avenir des ESAT, donc la structure répond aux besoins des usagers.

Les établissements LAPIZE ont été acquis pour 2 950 000€, financés par :

- Les réserves de l'E.A.
- L'apport personnel dû à la vente de bâtiments de l'E.A.
- Un emprunt sur 20 ans

A partir des devis, les chiffres seront communiqués dès que possible.

L'entreprise LAPIZE déménage mi-août, les bureaux sont aux normes donc le local C.S.E. sera en 1<sup>er</sup> sur le site. Actuellement le travail est juste pour l'aménagement de l'E.A.

L'E.A. est le seul établissement de l'ADAPEI en pleine croissance. La répartition des charges pour chaque structure se fera avant décembre 2023.

Et donc, le C.S.E. pourrait intégrer ses nouveaux locaux cet automne.

**C.S.E.** : on pourrait le visiter à la rentrée.

**D.G.** : oui après les vacances, vous pourriez le visiter.

Personne n'a encore fait d'offre pour les Grailles.

Le départ de M. MORTIER ne remet pas en cause l'intégration des locaux, le projet est suivi par le Conseil d'Administration.

Je ferai l'intérim du poste de Directeur ESAT, mais actuellement 6 très bons profils se dessinent pour ce poste.

**C.S.E.** : est-ce qu'il y a eu consultation des personnes de l'E.A. pour ce projet ?

**D.G.** : un groupe de travail a fait un rapport que le C.S.E. connaîtra en temps voulu. Ce groupe de travail est composé de Bruno FANGET, Claude LARNAUD, Xavier DE-LIGAULT, Yvan MORTIER, 1 administrateur, la Vice-présidente et Présidente de la section nord, la Direction Générale et Mme Céline ARNAUD.

De plus M. LARNAUD est très communicant sur le projet.

**C.S.E.** : quel est le devenir de la blanchisserie actuelle ?

**D.G.** : cela fera plus de places pour les espaces verts, je suis très étonnée de voir comment sont « logés » les travailleurs handicapés.

C'est pareil pour les résidents du Foyer de Vie avec 3 douches par groupe de 15. Et sur le Foyer d'Hébergement, les résidents doivent faire la queue aux sanitaires avant d'aller travailler. Ce n'est pas possible de voir cela.

**C.S.E.** : les conditions se dégradent dans les ESMS.

**D.G.** : nous arrivons à faire de la qualité malgré tout.

Tous les projets présentés au CPOM : 0€ pour toutes les lignes, pour tous les secteurs. Le secteur Travail s'auto-finance.

Si demain on ne déménage pas la blanchisserie, il y aura une perte de clients mais aussi une perte de nos places en ESAT.

Le prévisionnel 2023 est déficitaire, la déflation est non financée, le Ségur et Laforcade non financés.

**C.S.E.** : on remplace des structures par des dispositifs. On détricote tout ce qu'on a construit en France.

**D.G.** : les membres du C.A. partagent cet avis, ils sont inquiets.

**C.S.E.** : le C.A. ne se rend pas compte de cette dégradation. On a vu des investissements sur des lieux priorités par des membres du C.A pour seulement un petit nombre d'usagers. Quand on sait les moyens de cette association cela pose question.

**D.G.** : il faut distinguer les moyens des Etablissements et les moyens de l'association.

**C.S.E.** : sur le CPOM, les projets structurants étaient la cuisine centrale, la blanchisserie, l'Entreprise Adaptée. L'I.M.E. a été évincé pour 5 ans.

**D.G.** : il faut un budget alloué de 1 600 000 € pour pouvoir porter ce projet. Ce n'est pas qu'il n'y aura rien dans les 5 années à venir, car avec la prise en charge des T.S.A., des moyens seront alloués par le gouvernement.

**C.S.E.** : peut-être que les ouvriers pourraient être actionnaires ?

**D.G.** : dans la forme juridique de l'association ce n'est pas possible. Il faudrait être une SCOP.

**C.S.E.** : effectivement il faudrait être une SCOP

Nous allons procéder au vote du projet blanchisserie et E.A. délocalisés dans les locaux actuellement occupés par les Ets LAPIZE :

Madame DECROUX, je vais vous demander de dire les 3 phrases et les membres du C.S.E ici présents voteront à main levée. Etes-vous d'accord pour voter ainsi ?

**C.S.E.** : oui

**S. DECROUX** : Qui s'abstient sur le projet de la blanchisserie et de l'E.A. sur le site des Ets LAPIZE ?

**C.S.E** : *vote à main levée*

ABSTENTION = 10

**S. DECROUX** : Qui est contre le projet de la blanchisserie et de l'E.A. sur le site des Ets LAPIZE ?

**C.S.E.** : *aucun vote à main levée*

CONTRE = 0

**S. DECROUX** : Qui est pour le projet de la blanchisserie et de l'E.A. sur le site des Ets LAPIZE ?

**C.S.E** : *vote à main levée*

POUR = 3

**D.G.** : Céline ARNAUD et moi-même ne votons pas.

**C.S.E.** : je précise que par manque d'éléments, c'est une abstention motivée.

## **11- Information consultation sur le rapport financier 2022 de l'ADAPEI 07 (résultats 2022 et budgets 2023)**

**C.S.E.** : le C.S.E. n'a pas eu la totalité des documents comptables, nous n'avons eu que le rapport financier. Il manque les comptes annuels consolidés. Rappelez-vous Mme ARNAUD l'année dernière les comptes nous avaient été envoyés, il y avait eu des questions sur ce sujet.

**D.A.F.** : oui effectivement je me souviens.

**D.G.** : Mme ARNAUD va nous présenter le rapport financier avant qu'il soit présenté à l'A.G. le 24 juin 2023. Les documents manquants seront envoyés par mail.

**D.A.F.** : oui je peux les envoyer par mail pour chaque membre du C.S.E. dès demain.

**C.S.E.** : il faut que le C.S.E ait les documents comptables manquants.

**D.G.** : une information consultation doit être validée par le C.S.E. donc pour répondre à la non-conformité soulevée par Mme FALLOPE, un C.S.E Extraordinaire est proposé semaine prochaine. Il doit avoir lieu avant l'A.G. qui est le 24 juin.

Une date est proposée le 23.06.2023 à 9h en Visio

- pour le Sud à l'ESAT l'Avenir
- pour le Nord au Siège
- pour le centre à l'EDB au Teil

La Visio TEAMS est retenue par Mme LEONARD BINEAU.

---

**La séance est levée à 15h55.**

---

Stéphanie DECROUX  
Secrétaire du C.S.E.

